



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'EURE

Le Préfet

CDCI
3 JUILLET 2015 – 9H30
PREFECTURE DE L'EURE – SALLE MONET

COMPTE-RENDU

Objet de la réunion : installation de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI)

Le préfet a ouvert la séance en remerciant les membres de leur présence, puis a constaté que le quorum était atteint. La commission pouvait valablement siéger.

Élection du rapporteur de la CDCI

M. François-Xavier PRIOLLAUD s'est porté candidat. Il a été élu à la majorité absolue des suffrages exprimés au bulletin secret dès le premier tour. Le PV de cette élection est annexé au présent compte-rendu.

Élection des assesseurs

M. Thierry PLOUVIER et Mme Danielle JEANNE se sont portés candidats. Ils ont été élus à la majorité absolue des suffrages exprimés au bulletin secret dès le premier tour. Le PV de cette élection est annexé au présent compte-rendu.

Élection de la commission restreinte

Le préfet a donné lecture de la liste de candidats proposée par l'Union des Maires et des Élus de l'Eure (UMÉE) pour l'élection de la commission restreinte. La proposition de l'UMÉE a été adoptée à l'unanimité par les membres de la CDCI.

Carte de l'intercommunalité et projet de loi « NOTRe »

1 – Calendrier indicatif

Le préfet a exposé le calendrier d'adoption et de mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) qui pourrait être imposé par la loi NOTRe et a précisé la manière dont il souhaite l'appliquer. Il souhaiterait que ce schéma soit discuté lors d'une ou plusieurs CDCI qui pourraient se tenir en septembre. Pour cela, il rappelle les différentes étapes de la procédure :

- consultation des présidents des communautés de communes pendant le mois de juillet
- envoi d'une carte qui traduira les volontés individuelles des présidents de chaque EPCI
- proposition du projet de schéma du préfet à la CDCI fin septembre
- transmission du schéma aux communes et à la CDCI et recueil des éventuels amendements
- examen des amendements par la CDCI et vote de la CDCI sur le schéma
- arrêt du schéma par le préfet avant fin mars 2016

2 – Le préfet propose un mode de consultation des élus

a) Consultation de la CDCI

Le préfet adressera aux 47 membres de la CDCI avant fin juillet une carte reprenant les conclusions convergentes des échanges individuels qu'il aura eus avec tous les présidents de communautés de communes et de communautés d'agglomération. Ces échanges seront terminés avant la fin du mois de juillet. Il proposera courant septembre à la CDCI un débat sur cette carte.

À la suite de ces débats, un schéma de l'intercommunalité dans l'Eure sera formellement présenté à la CDCI par le préfet. Les membres de la commission auront ensuite la possibilité de proposer un projet alternatif qui concernera un ou plusieurs territoires infra-départementaux. Si l'amendement ainsi proposé par la CDCI est conforme à la loi, il sera nécessaire pour autant qu'il recueille 32 votes favorables parmi les 47 membres de la commission, soit les deux tiers de ses membres.

b) Consultation des collectivités

C'est ce schéma du préfet, éventuellement amendé, qui sera proposé à la consultation des communes et aux EPCI concernés pendant un délai de deux mois.

c) Adoption du schéma

Une CDCI sera de nouveau convoquée à l'issue de cette consultation, de manière à examiner d'éventuels nouveaux amendements ; amendements qui seront éventuellement adoptés dans les mêmes conditions de majorité.

Le projet de schéma, tel qu'issu de la phase d'examen de chacune des propositions et, le cas échéant, modifié par les amendements adoptés par la CDCI, fait l'objet d'un vote final. Celui-ci se tient à la majorité simple.

Discussion

M. Jean-Paul Legendre a souligné l'importance d'accompagner la volonté des élus.

M. Hervé Maurey a rappelé que le projet de loi NOTRe peut encore évoluer avant son adoption. Par conséquent, le seuil de l'intercommunalité, actuellement fixé à 20 000 habitants, pourrait être ramené à 15 000 habitants.

M. Alfred Recours a fait part de ses craintes quant au caractère contraint du calendrier proposé par la loi, qui ne permettra pas aux collectivités de disposer de suffisamment de temps pour parvenir à un consensus.

Le préfet a ensuite insisté sur le fait que le seuil de la loi NOTRe ne devait pas freiner les ambitions, si elles existent, pour aller au-delà. Les intercommunalités de demain devront être suffisamment fortes pour pouvoir peser face aux métropoles en développement. Il ajoute que, sans être grand clerc, c'est sans doute la dernière refonte de l'intercommunalité qui s'inscrit dans un débat essentiellement départemental et qu'il est donc nécessaire, dès maintenant, de constituer des EPCI forts.

A la question posée par M. Jean-Noël Montier à propos des communes nouvelles, le préfet précise que les intentions qui remettraient en cause le projet de schéma ne seront pas acceptées.

M. Sébastien Lecornu est intervenu afin d'exposer que les subventions qui peuvent être distribuées par le département ont baissé. Une hiérarchisation des projets est donc inévitable et nécessitera des communautés de communes de taille suffisante, qui disposeront de l'ingénierie et des équipes nécessaires pour porter de gros projets. Le département proposera une assistance à maîtrise d'ouvrage et débatera sur l'intercommunalité en session du conseil départemental.

M. Bruno Questel attire l'attention sur les espaces de contractualisation et les schémas de cohérence territoriale (SCoT). Le préfet souligne que la révision des SCoT s'imposera mais que le travail effectué pourra être conservé et servir de base à la réflexion sur des périmètres élargis.

Le préfet ajoute qu'il n'est pas opposé à la création de nouveaux syndicats s'ils dépassent le périmètre des EPCI, comme par exemple dans le domaine de la GEMAPI. En revanche, il encourage la suppression des syndicats dont les périmètres épouseront ceux des nouveaux EPCI.

Règlement intérieur

Le projet de règlement intérieur envoyé avec la convocation a ensuite été adopté à l'unanimité.

Création du syndicat mixte pour l'intermodalité des transports en Haute-Normandie

Le préfet a demandé à la CDCI de se prononcer sur la création du syndicat mixte pour l'intermodalité des transports en Haute-Normandie, dont les statuts ont été remis aux membres. La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.



René BIDAL

Annexes :

- liste des présents
- procès-verbaux des élections du rapporteur et des assesseurs
- règlement intérieur